

Communiqué de presse

Paris, le 16 février 2026

MedFrance : un nouveau syndicat pour valoriser les médicaments essentiels et matures et renforcer la souveraineté sanitaire et industrielle en France et en Europe

Les membres de l'AMLIS ainsi que les laboratoires Biocodex, Opella et UPSA se réunissent pour créer le syndicat professionnel MedFrance. Ce nouveau syndicat sera destiné à structurer la représentation des ETI et PME engagées dans la production française et européenne de médicaments essentiels et matures.

Une mission au cœur des enjeux de santé publique

MedFrance s'attachera à valoriser la souveraineté sanitaire française et européenne pour renforcer et sécuriser l'accès des patients à leurs médicaments. Avec la création de MedFrance – qui entérinera la disparition de l'AMLIS – ses fondateurs entendent contribuer activement aux négociations avec les pouvoirs publics pour réconcilier continuité d'accès aux soins, sécurité d'approvisionnement, maîtrise des dépenses de santé, stratégie industrielle et impact environnemental réduit.

La création de ce syndicat acte notamment la nécessité d'un nouveau cadre de régulation adapté aux médicaments matures, dont les spécificités ne sont pas assez prises en compte par les pouvoirs publics malgré leurs contributions essentielles à la santé des Français, au développement de l'emploi dans les territoires et à la préservation des savoir-faire industriels.

Des acteurs engagés pour la souveraineté sanitaire et industrielle

MedFrance rassemblera dans un premier temps une quarantaine de PME et ETI du médicament – parmi lesquelles Biocodex, CDM Lavoisier, Ethypharm, Horus Pharma, Lxo, Opella ou encore UPSA - partageant des engagements communs :

- une production majoritairement européenne (au minimum 60%) ;

- un ancrage territorial fort avec une implantation industrielle directe ou indirecte en France ;
- la volonté de contribuer à l'émergence d'une véritable politique industrielle des produits matures, aujourd'hui inexistante dans les cadres de régulation malgré leur contribution à la maîtrise des dépenses de santé.

Valoriser le rôle stratégique des médicaments matures : 3 priorités pour adapter la régulation à nos réalités industrielles européennes

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et la nécessité d'assurer la continuité des traitements, les médicaments essentiels et matures occupent une place toujours plus centrale dans la prise en charge des patients au quotidien.

Ces médicaments, souvent commercialisés depuis plusieurs années et indispensables dans la stratégie thérapeutique, constituent le socle du système de soins répondant aux besoins essentiels des patients. Face aux tensions d'approvisionnement, à la pression économique et à l'accélération des exigences réglementaires, MedFrance portera plusieurs priorités structurantes :

- Une régulation différenciée entre médicaments matures et produits innovants, tenant compte de la différence de leurs modèles économiques, de leurs contraintes industrielles et de leurs rôles stratégiques dans le système de soins ;
- la valorisation de l'empreinte territoriale et écologique dans les mécanismes de fiscalité sectorielle et dans la fixation et la réévaluation des prix, afin de reconnaître la contribution à la souveraineté et la résilience sanitaire en France et en Europe ;
- une attention renforcée à l'impact des normes réglementaires et fiscales sur les PME et ETI du médicament, notamment en matière de fiscalité environnementale et de nouvelles obligations (DERU, écotaxes, normes industrielles), pour préserver la compétitivité et la pérennité des sites de production.

À propos de MedFrance

MedFrance a vocation à être un syndicat professionnel représentant des entreprises pharmaceutiques PME et ETI du médicament, engagées dans la production française et européenne et disposant d'un ancrage industriel direct ou indirect significatif en France. Il œuvrera à la reconnaissance du rôle stratégique des médicaments essentiels et matures et à la mise en place de politiques publiques favorables à une industrie pharmaceutique durable, compétitive et participant à la souveraineté. Sa création devrait être entérinée par une assemblée générale constitutive le 17 février prochain.